

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/02/2014

Dossier complet le

18/02/2014

N° d'enregistrement

F01114P0026

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un écoquartier dénommé "EcoQuartier Liberté"  
sur la commune de Veneux les Sablons (77250)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SODEARIF

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Rémi Bouttin, Chef de projets

RCS / SIRET

3 4 3 1 8 3 3 3 1 0 0 0 4 4

Forme juridique

S.A.

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
R122-2 36° : Travaux ou constructions soumis à permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un document d'urbanisme en tenant lieu	Construction d'un ensemble immobilier en deux phases. Un permis de construire va être déposé pour la première phase, répartie entre : -10 956 m <sup>2</sup> SDP de logements -1 978 m <sup>2</sup> SDP destinés à de l'activité et des commerces  Une seconde phase est envisagée, comportant 7 891 m <sup>2</sup> SDP de logements.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Sur une emprise foncière totale de 31 403 m<sup>2</sup>, construction d'un ensemble immobilier composés de bâtiments collectifs en R+2+C, de maisons individuelles en bande R+1 et superposées R+1+C et R+2, de commerces en RDC, et d'activités.

En phase 1, le projet développe 9 100 m<sup>2</sup> d'espace libre, et comprendra 152 logements, dont 55 logements sociaux et 30 logements en accession sociale.  
259 places de stationnement sont prévues.

Sur la phase 2, le projet développe 5 700 m<sup>2</sup> d'espace libre, et comprend 117 logements, dont 50 logements sociaux et 49 logements en accession sociale.  
135 places de stationnement sont prévues.

Le projet n'est pas soumis au PPRI Seine-Montereau

Le projet se situe en dehors des zones Natura 2000 et ZNIEFF 1 et 2

Le projet n'est pas soumis à un PPRMT

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet dont l'ampleur ou les caractéristiques auraient des incidences sur l'environnement à proximité immédiate du site n'est à souligner au regard du fichier national des études d'impact.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet donnera naissance à un écoquartier à haute qualité de vie et d'usage, via une démarche globale de développement durable. Basé sur les règles du POS de Veneux les Sablons, non soumis au PPRI de la vallée Seine-Montereau, il offrira une gamme diversifiée de logements (social, accession sociale, accession libre) répondant aux besoins de la population locale. Il s'inscrit par ailleurs dans les objectifs de l'agenda 21 communal notamment au regard du développement des déplacements doux.

Par sa réalisation, il permettra la dépollution totale et la reconversion urbaine d'un foncier actuellement en friche industrielle et ayant servi de décharge publique.

Un principe de valorisation et de réutilisation des matériaux sur site sera mis en place dans ce cadre.

De par sa position au milieu d'une zone urbanisée, ce projet permet de "reconstruire la ville sur la ville" et d'éviter ainsi la consommation de terres agricoles et forestières en limite d'urbanisation de Veneux les Sablons

De plus, l'ensemble des bâtiments futurs seront labellisés H&E Profil A et répondront aux exigences de la RT2012.

Enfin, la phase de réalisation sera marquée par une forte exigence environnementale, certifiée par la démarche H&E et l'obtention du label EcoSite.

Au vu de l'ensemble des éléments exposés dans ce formulaire et dans le document "Annexe CERFA" étudiant en détail les impacts du projet sur l'environnement, nous estimons que notre projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur le renouvellement d'un ensemble logistique désaffecté comprenant un entrepôt, des ateliers et des bureaux obsolètes. Il prévoit une démarche globale de développement durable dans une logique de création d'un écoquartier.

Le projet a pour objet de:

- Produire une offre diversifiée de logements (locatif social, accession sociale, accession libre) afin de répondre aux besoins de la commune de Veneux les Sablons et des populations locales
- Dépolluer un site à l'état de friche industrielle et ayant servi de décharge,
- Dynamiser le quartier en permettant l'installation de nouveaux occupants
- Offrir de nouveaux commerces et activités aux populations locales
- Reconvertir une ancienne friche industrielle située en milieu urbain, de manière à préserver les terres agricoles en limite d'urbanisation de la ville (reconstruire la ville sur la ville)

Le projet favorisera également le développement de déplacements doux par la création de pistes cyclables et la proximité du quartier avec la gare de Moret - Veneux les Sablons.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Des travaux de dépollution seront réalisés, le site s'inscrivant sur une ancienne friche industrielle polluée. Un circuit de valorisation et de réutilisation des matériaux sur site est prévu.

Afin d'obtenir la certification H&E Profil A et le label EcoSite, les travaux respecteront les exigences de ces référentiels, en particulier en ce qui concerne le thème chantier propre : information des riverains, traitement des réclamations, gestion optimisée des flux, limitation et maîtrise des nuisances sonores et autres pollutions inhérentes à un chantier.

La durée prévisionnelle des travaux (hors phase de dépollution) est la suivante :

- 25 mois pour la phase 1 (Date de démarrage prévisionnelle : 4ème trimestre 2015)
- 22 mois pour la phase 2 (Date de démarrage prévisionnelle : 4ème trimestre 2016)

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet donnera naissance à un écoquartier conçu pour une qualité de vie durable de ses habitants et utilisateurs :

- Mixité des typologies d'habitat (collectif, intermédiaire, individuel)
- Mixité des fonctions (habitat, activités, commerces)
- Les déplacements doux seront favorisés avec un site desservi en son coeur par une rue centrale partagée (vélo/voiture) à sens unique pour les voitures et double sens pour les vélos, avec limitation à 20/30 km/h. Des sentes piétonnes végétalisées viendront également traverser le site, toujours dans cette même logique de favorisation des déplacements doux.
- La gestion des déchets sera traitée qualitativement avec la mise en place de bornes d'apport volontaire.
- Une gestion alternative des eaux pluviales sera développée avec la création de noues paysagères, bassin de rétention et toitures végétalisées.
- Le projet utilisera au maximum des matériaux naturels et/ou labellisés
- Les bâtiments seront certifiés H&E Profil A

Enfin, cette démarche globale de développement urbain durable sera mise au service de toutes les populations puisque le projet prévoit une mixité sociale forte avec une offre de logements diversifiée : locatif social, accession sociale, accession libre.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant division

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire valant division

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur	
	PHASE 1	PHASE 2
Superficie du foncier	20 879 m <sup>2</sup>	10 524 m <sup>2</sup>
Surface de plancher créée	12 934 m <sup>2</sup>	7 891 m <sup>2</sup>
Nombre de logements (de R+1 à R+2+C)	152 logements	117 logements
Nombre de stationnements (en aérien)	259 places	135 places

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

15, rue de la Liberté  
77250 Veneux-les-Sablons

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 2 ° 80 ' 97 " 48 Lat. 48 ° 37 ' 73 " 07

Pour les rubriques 5<sup>a</sup> a), 6<sup>o</sup> b) et d), 8<sup>o</sup>, 10<sup>o</sup>, 18<sup>o</sup>, 28<sup>o</sup> a) et b), 32<sup>o</sup>; 41<sup>o</sup> et 42<sup>o</sup> :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche industrielle désaffectée et polluée, comportant 8 300 m<sup>2</sup> de bâtiments logistiques datant des années 50, répartis entre un entrepôt, des bureaux et des ateliers.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de Veneux les Sablons : zone UBa  
POS modifié et approuvé le 17 février 2012

Pour les rubriques 33<sup>o</sup> à 37<sup>o</sup>, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 400 m d'une ZNIEFF 1 et bien au delà de 500 m d'une ZNIEFF2.  Le site n'est pas ailleurs pas couvert par un arrêté de protection de biotope.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un parc national, ni un parc naturel marin, ni une réserve naturelle ou un parc naturel régional
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PEB arrêté ou en cours d'élaboration n'est présent sur la commune de Veneux les Sablons

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une AVAP ni dans une ZPPAUP.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à un PPRI (PPRI de la vallée de la Seine de Montereau-Fault-Yonne à Thomery, approuvé par arrêté préfectoral 02 DAI 1 URB n°181 du 31 décembre 2002), mais le projet n'est pas situé dans une zone contrainte par ce PPRI.  Il n'existe aucun PPRT prescrit ou approuvé.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site non répertorié comme pollué mais qui est une friche industrielle désaffectée et polluée (voir les études pollution réalisées par BURGEAP et EACM en annexe 8).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site localisé dans une zone de répartition des eaux de la Beauce
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non localisé dans le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site situé à plus de 900 m d'un site classé aux monuments historiques
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à l'écart de deux sites Natura 2000 : - plus de 600 m à l'ouest - plus de 300 m à l'est
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de 8 km du Palais et Parc de Fontainebleau

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Approvisionnement en eau potable sur branchement au réseau de la Ville. Aucun système de chauffage ni autre réseau du programme n'est prévu en contact avec les nappes.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, utilisation du réseau de la ville, absence d'utilisation des masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le programme ne prévoit aucun sous sol (stationnement aérien). De ce fait les terrassements réalisés ne le seront qu'au titre des fondations des bâtiments d'une part, et de la gestion de la pollution d'autre part. Celle-ci sera effectuée sous la maîtrise d'oeuvre d'un BE spécialisé (BURGEAP) après réalisation d'un plan de gestion des terres précis visant à une réutilisation maximale des terres excavées et à une limitation de l'envoi des terres en décharge. La conception du projet se fait avec l'objectif de maximiser la réutilisation des terres sur place.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les jardins des maisons individuelles seront recouverts de 50 cm de terre végétale afin de limiter le contact direct des futurs habitants avec les terres impactées conformément aux études réalisées par les maitres d'oeuvre de dépollution (Burgeap et EACM).  Le projet ne suppose pas l'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le reboisement d'espèces végétales endogènes favorisant le développement et le maintien d'une biodiversité. La conception du projet prévoit que les bâtiments en bordure de site orienté vers la forêt ne soient pas trop élevés afin de faciliter notamment la traversée des aves. Les vitres ne seront pas réfléchissantes de manière à éviter toute collision avec les oiseaux. Enfin l'aménagement du site sera planté et végétalisé afin d'œuvrer pour la pollinisation. Des outils visant au développement de la biodiversité seront mis en place (hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux...).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet fait état d'un biotope qui est différent de celui proposé par les zones naturelles situées à proximité et notamment de la forêt de Fontainebleau. L'axe de circulation des espèces se fait de manière parallèle, le réaménagement du site ne remet pas en cause cette dernière. Aucune incidence n'est de fait à prévoir sur les zones naturelles à proximité.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra la dépollution totale et la reconversion urbaine d'un foncier actuellement en friche industrielle et ayant servi de décharge publique.  De par sa position au milieu d'une zone urbanisée, ce projet permet de "reconstruire la ville sur la ville" et d'éviter ainsi la consommation de terres agricoles et forestières en limite d'urbanisation de Veneux les Sablons.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non aucun risque technologique ne touche de près ou de loin le projet (aucune ICPE située à proximité)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des risques naturels, le projet ne se situe pas dans une zone à risques majeurs :  Au regard de la sismicité, la ville de Veneux-les-Sablons se situe dans une zone 0, risque négligeable mais non nul. Au regard du retrait gonflement des argiles, la parcelle se situe dans une zone d'aléa faible. Au regard du risque inondation, la commune de Veneux-les-Sablons fait l'objet d'un PPRI (PPRI de la vallée de la Seine-Montereau) mais le site n'est pas concerné par ce plan de prévention.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement le site présente des risques sanitaires puisqu'il est largement pollué.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La dépollution nécessaire à la reconversion de cette friche industrielle en quartier urbain permettra ainsi la suppression de ces risques.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La destination du site ne générera pas d'autre nuisance sonore que celle d'un quartier d'habitation. Le projet constituera une source de bruit modéré lors de sa phase chantier (qui sera réalisé à travers un chantier propre).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme l'indiquent les cartes de Bruit dynamiques réalisées par la Direction Départementale de l'Équipement de Seine et Marne, le projet n'est pas situé à proximité d'une zone exposée au bruit routier ou au bruit ferroviaire (voir cartes en page 23 de l'annexe CERFA).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune odeur particulière et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration engendrée en phase d'exploitation
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certaines phases très ponctuelles du chantier pourront éventuellement générer des vibrations (démolition). Celles-ci seront minimisées dans le cadre de la recherche du label EcoSite.  Il n'est pas concerné par des vibrations.	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la création d'un quartier. Hormis l'éclairage des voiries aucune source lumineuses remarquable n'est à souligner.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé dans un tissu pavillonnaire, aucune source lumineuse notable n'impactera le projet.
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études d'investigation menées par Burgeap et EACM mettent en évidence la présence de composés volatils. Des rejets polluants dans l'air se produisent donc actuellement sur le site.  La dépollution qui va être effectuée pour la reconversion urbaine du site permettra de mettre fin à ces rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études d'investigation menées par Burgeap et EACM mettent en évidence un phénomène de transfert des polluants des sols vers la nappe.  La dépollution qui va être effectuée pour la reconversion urbaine du site permettra de mettre fin à ces rejets polluants dans la nappe.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet consiste en la création d'un quartier urbain qui n'engendrera pas de production de polluants.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le site cherchera au contraire à s'inscrire de manière harmonieuse dans le quartier pavillonnaire avoisinant.  Aucun monument classé ou présentant un intérêt historique n'est présent sur la commune de Veneux-les-Sablons. Pour information, le site se situe à plus de 900 m du périmètre du premier monument historique inscrit identifié (situé sur le Pont de Moret sur Loing).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Urbanisme : nouveaux habitants, nouveau lieu de travail, nouveaux commerces et activités  Développement des déplacements doux (pistes cyclables, sentes piétonnes)

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe CERFA - Développement des impacts du projet Ecoquartier Liberté sur l'environnement
Annexe 6 - Agenda 21 de la commune de Veneux les Sablons
Annexe 7 - POS de Veneux les Sablons
Annexe 8 - Etudes pollution BURGEAP / EACM

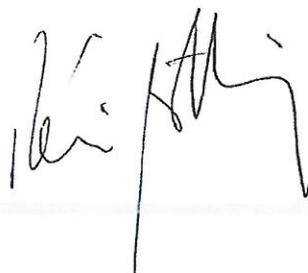
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

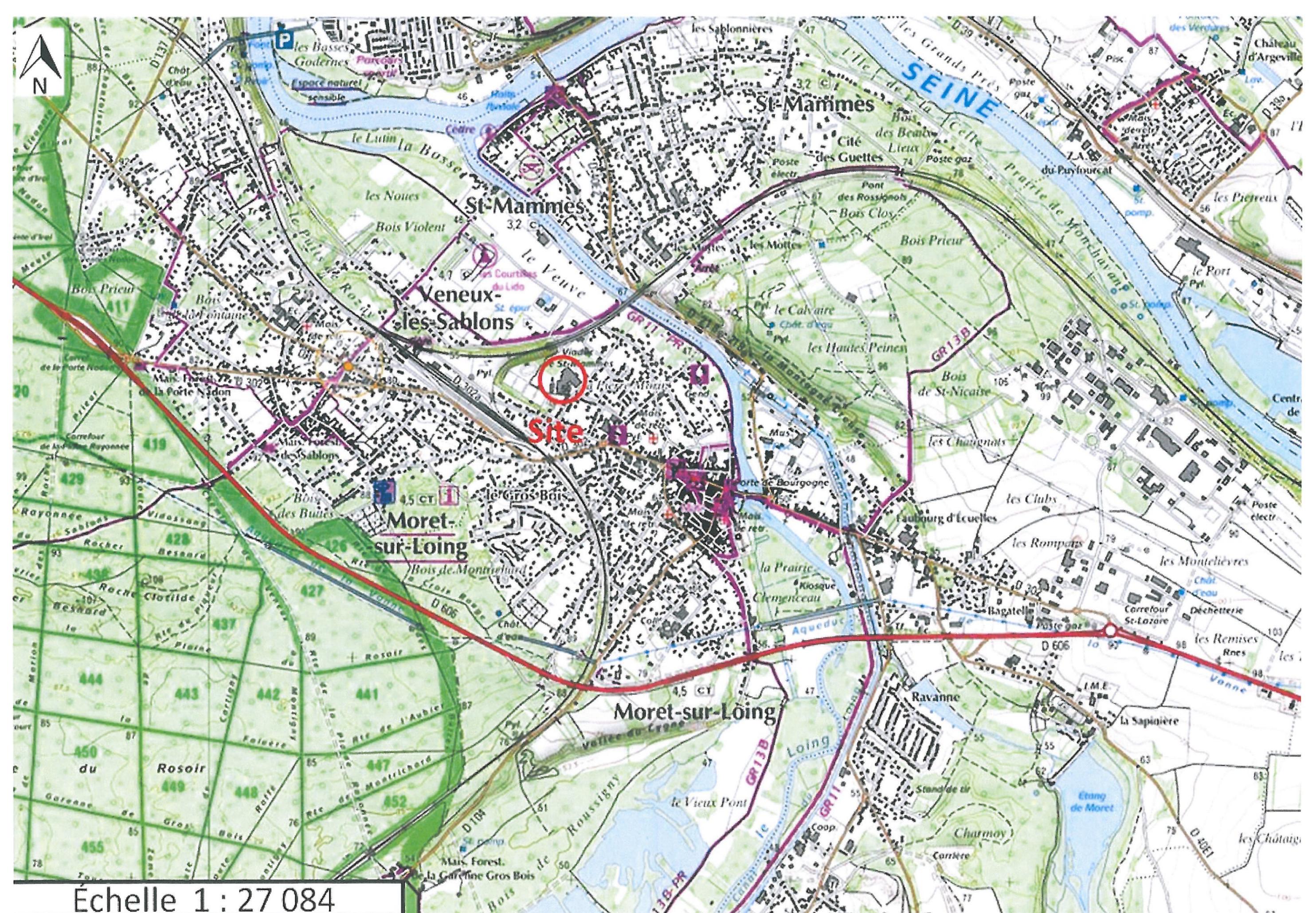
Fait à Guyancourt

le, 17/02/2014

Signature

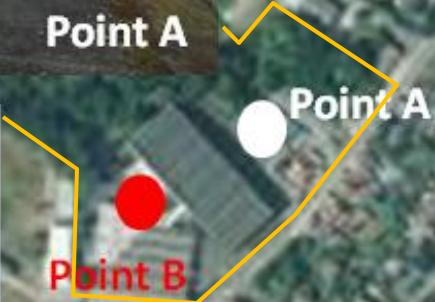


**SODEARIF**  
 SA au capital de 1 000 000 €  
 CHALLENGER - 1, avenue Eugène Freyssinet  
 78280 GUYANCOURT  
 Tél. : 01 30 60 48 59 - Fax : 01 30 60 50 08  
 343 183 331 RCS Versailles  
 IE : FR 56 343 183 331

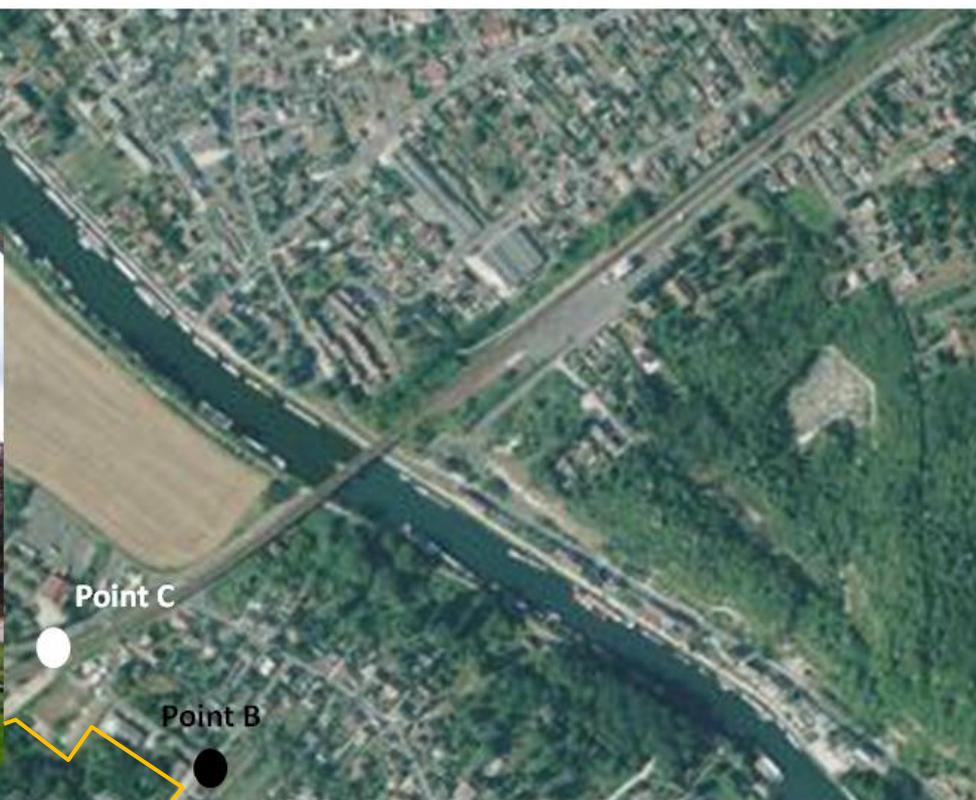


Échelle 1:27 084

*Prise de vue permettant de situer le projet dans l'environnement proche*



*Prise de vue permettant de situer le projet dans l'environnement lointain*





# Annexe 5 au CERFA 14 734\*01 relative à l'EcoQuartier de la liberté à Veneux-les-Sablons

## Plan des abords du projet

